



MAITRISER LA MISE EN PLACE DU DIF

DOMAINE :

GES-2012-054-FCM

POPULATION CIBLE :

Responsables de point de vente.

PRE REQUIS :

Aucun.

RYTHME :

Présentiel :
Formation à distance :
Parcours :

OBJECTIFS :

A la fin de la session le stagiaire doit être capable de :

- Connaître les nouveaux dispositifs mis en place par la loi du 4 mai 2001 sur la formation professionnelle.
- Mesurer les conséquences pratiques de la réforme sur le contenu de votre plan de formation.

RYTHME :

DUREE :

Nombre de jour(s) 1 (7 heures)
En continu Oui Non

APPROCHE PEDAGOGIQUE :

Alternance d'exercices pratiques (70%) et de séquences théoriques (30%). Travaux en sous-groupes. Un quiz permettra de vérifier l'acquisition des connaissances.

PROGRAMME :

- Le nouveau cadre juridique : la loi du 4 mai 2001.
- Le plan de formation et la redéfinition des actions de formation.
- Bien comprendre la nouvelle typologie des actions de formation : Adaptation au poste de travail, Evolution des emplois, Développement des compétences.
- Formations pendant ou en dehors du temps de travail.
- Rémunération et allocation de formation.
- Outils d'accompagnement individualisé : bilan de compétences, passeport formation, VAE, ...
- L'entretien professionnel : Comment le mettre en place ? Selon quelles modalités ?